Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260226-D016_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 17 membres en exercice et dûment convoqué le dix-neuf février, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, DANO Yves, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, SEBILLET Marine, BEASSE Valentin.

Membres excusés : RACAPE Jean-Paul (procuration à HEDAN Yves), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à CHEVREL Nicole), MATHURIN Loïc (procuration à CASSOU DIT MAISONNAVE Joël), BASSEVILLE Cathy.

Secrétaire de séance : REGENT Claude

Conseil municipal – Séance du 26 février 2026

Délibération n° 16 : Budget principal - Budget primitif 2026

Le document soumis au Conseil municipal des dépenses et des recettes prévues pour l'exercice 2026 a été présenté en détail à ses membres, lors de la commission finances du 12 février 2026.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté comme suit ;

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 083 254,99 €	2 083 254,99 €
Section d'investissement	1 805 510,15 €	1 805 510,15 €

Il est proposé au Conseil municipal un vote au niveau du chapitre.
Il est également proposé de déléguer à l'ordonnateur la faculté de réaliser des virements de crédits entre chapitres, dans une limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Voter, au niveau du chapitre, le budget primitif 2026 de la commune qui s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement, comme suit :

  SECTION DE FONCTIONNEMENT
  Dépenses : 2 083 254,99 €
  Recettes : 2 083 254,99 €

  SECTION D'INVESTISSEMENT
  Dépenses : 1 805 510,15 €
  Recettes : 1 805 510,15 €

- Donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (16 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 03/03/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Claude REGENT

MAIRIE DE STE-MARIE ILLE-ET-VILAINE